

Lyon, le 07 décembre 2017

Page 1 / 6

# La Région présente son nouveau dispositif pour l'emploi des personnes handicapées : le CARED +

**Stéphanie PERNOD BEAUDON**, Vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, **et Sandrine CHAIX**, Conseillère spéciale en charge du handicap, **ont présenté le nouveau dispositif CARED + à destination des personnes en situation de handicap ce jeudi 7 décembre 2017, au CFA BTP de Bourg-en-Bresse.**

Ce nouveau dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a pour **objectif d'utiliser pleinement les leviers des compétences régionales, de l'orientation à l'emploi durable.**

**Stéphanie PERNOD BEAUDON** fait le constat d'une véritable nécessité de former et d'**adapter les formations professionnelles en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap** avec l'objectif de les orienter vers un emploi durable.

En Auvergne-Rhône-Alpes, seulement 9 % des contrats de jeunes travailleurs handicapés sont des CDI et 44 % sont des CDD de moins de 6 mois.

Le CARED + qui a été présenté cet après-midi s'articule autour de quatre axes.

Tout d'abord, **proposer une offre de formation d'accès à l'emploi pour tous**, en l'adaptant aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Dans un deuxième temps, **clarifier et concrétiser les collaborations avec les partenaires régionaux** qui co-construisent l'offre de formation avec la Région.

Par ailleurs, **il permettra de changer le regard, tout en systématisant le réflexe inclusion** handicap.

Enfin, **il garantira l'évaluation de l'action de la politique régionale en faveur du handicap.**



Lyon, le 07 décembre 2017

Page 2 / 6

« Le CARED + est un véritable outil d'inclusion et de valorisation des politiques régionales menées en faveur de la formation et de l'emploi des personnes handicapées, c'est l'aboutissement d'un travail d'intégration de nos politiques ». Stéphanie **PERNOD BEAUDON**, [Vice-présidente déléguée à la Formation professionnelle et à l'apprentissage](#).

Grâce au travail de **Stéphanie PERNOD BEAUDON** et **Sandrine CHAIX**, **les personnes en situation de handicap auront l'opportunité de choisir une formation et un emploi en milieu ordinaire**, et d'y parvenir grâce à un accompagnement adapté.

« J'ai rencontré énormément de personnes handicapées qui sont prêtes à s'engager si on les accompagne vers l'emploi, et de nombreux chefs d'entreprises qui sont prêts à embaucher si on forme correctement le candidat. Le CARED + répond à ces deux attentes, c'est formidable ! » **Sandrine CHAIX**, [Conseillère déléguée au Handicap](#)



### **LES CARED + EN BREF :**

*Dans sa stratégie régionale pour la Formation Professionnelle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a développé son dispositif de Contrat d'Aide au Retour à l'Emploi Durable, le CARED. Le CARED a pour objectif de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, permettant ainsi l'accès à des emplois durables.*

#### **Le CARED, un dispositif efficient de retour vers l'emploi**

Avec les dispositifs des CARED collectifs et individuels, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à financer la formation des demandeurs d'emplois ayant un engagement d'employeur après la fin de leur formation. Le CARED, fort de son succès et de son insertion vers l'emploi : 3 676 CARED ont été signés à la fin de l'année 2017 avec une hausse de +13.5% par rapport à 2016.

Ce dispositif, d'ores et déjà très reconnu pour son efficacité, est aujourd'hui décliné et adapté pour les personnes en situation de handicap : le CARED +.

#### **Quelques chiffres pour les personnes en situation de handicap**

**57 177** personnes handicapées sont inscrites comme **demandeur d'emploi** à fin juin 2016. Cela représente **9,4%** des demandeurs d'emploi tout public.

**58%** sont des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) contre **37%** pour le tout public

**Seulement 9 %** des contrats de jeunes travailleurs handicapés sont des CDI et **44 %** sont des CDD de moins de 6 mois.

**Seulement 2 %** des apprentis de la région sont des travailleurs handicapés.

**Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élève à 18% en 2013** contre **10%** pour l'ensemble de la population.

#### **Le CARED + : un outil « clé en main »**

A l'image du label H+, le CARED + a pour ambition de faire de la formation professionnelle un réel vecteur d'intégration pour les personnes en situation de handicap. Le dispositif CARED+ présente ainsi une politique régionale ambitieuse et volontariste sur le volet de la formation professionnelle adaptée à tous les publics.



### La Région développe dans ce cadre 4 grands objectifs

**(1)** Proposer une offre de formation d'accès à l'emploi développée pour tous les publics, en les adaptant aux besoins de certains publics cibles ; **(2)** clarifier et concrétiser les collaborations avec les partenaires régionaux qui co-construisent de l'offre de formation avec la Région ; **(3)** changer le regard et systématiser le réflexe accessibilité handicap ; **(4)** évaluer l'action de la politique régionale en faveur du handicap.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes entreprend aujourd'hui une réelle politique de valorisation et d'optimisation de ses politiques de formation, à destination de tous ses publics, dont les personnes en situation de handicap.

Suite au CARED, dispositif phare de la politique de formation professionnelle, la Région Auvergne Rhône Alpes a développé un dispositif « clé en main » pour les personnes en situation de handicap souhaitant évoluer en milieu ordinaire.

### Le CARED+ : comment cela fonctionne ?

Le CARED+ a pour objectif de permettre à l'entreprise de recruter, à compétences égales, une personne en situation de handicap. Il offre ainsi un suivi précis et détaillé sur l'aide à la sélection des recrues, la mise en place de l'adaptation de la formation, l'adaptation du poste de travail, la sensibilisation de l'environnement professionnel au handicap.

### Le Contrat CARED+ : un contrat dans lequel chacun s'engage

Comme évoqué précédemment, ce nouveau dispositif est issu d'un partenariat entre la Région Auvergne Rhône Alpes et l'AGEFIPH. En contrepartie de ce financement, les entreprises s'engagent à **proposer un emploi durable de 12 mois**, à désigner un tuteur pour la période de formation et d'insertion dans l'entreprise et ainsi à adapter les conditions de travail au handicap du bénéficiaire.

Les employeurs qui souhaitent s'associer les compétences de personnes en situation de handicap auront un accompagnement de A à Z – du recrutement à la sécurisation de l'entrée dans le poste en passant par la formation - en un seul dispositif.

**La formation, compétence clé pour l'accès à l'emploi et à l'autonomie des personnes en situation de handicap.**



### Protocole d'accord avec L'AGEFIPH

**La Région et l'Agefiph ont décidé, au travers d'un protocole d'accord signé le 5 mai 2017 pour 5 ans (2017-2021), d'unir leurs efforts et fixer des axes de collaboration communs suivants :**

- Renforcer l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation continue de droit commun, comme l'un des éléments de parcours d'insertion,
- Poursuivre et développer l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage,
- Sécuriser et adapter les parcours de formation y compris par la voie de l'apprentissage des personnes en situation de handicap,
- Renforcer l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

La Région et l'Agefiph ont décidé d'ouvrir ce protocole à un partenaire incontournable **qu'est le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** afin de favoriser l'insertion de personnes handicapées dans les structures publiques d'État territoriales et hospitalières.

Une convention de partenariat opérationnelle a été déclinée et votée en Assemblée plénière le 29 septembre 2017 précisant les engagements réciproques de la Région et de l'Agefiph, les modalités de collaboration ainsi que les actions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

**Ce plan d'actions pour 2017 formalise les cofinancements apportés par l'Agefiph aux parcours de formation de personnes en situation de handicap s'inscrivant dans des actions de formation financées par la Région. L'objectif de cette intervention est de maintenir un niveau d'entrées en formation du public travailleur handicapé à hauteur de 10 % de l'ensemble des entrées en formation sur les programmes et dispositifs régionaux de formations.**

**Signature de l'ERETH**, l'Engagement Régional pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés. Un engagement sans précédent de 20 partenaires dont l'Etat, au travers de la Directe, de l'ARS a été signé le 25 septembre 2017.



*La démarche qualitative H+ d'accueil en formation des personnes handicapées dans les organismes de formation et les CFA.*

Conduite en partenariat étroit avec l'Agefiph, cette démarche favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la formation de droit commun et leur garantit un accueil et un accompagnement de qualité tout au long de leur parcours de formation, et durant la période d'immersion en entreprise.

Les acteurs volontaires sont alors accompagnés, labellisés et valorisés par la Région. 326 organismes de formation et CFA sont labellisés H+ à ce jour. Un objectif de 25 nouveaux organismes par an est fixé pour les 4 ans à venir, ainsi que le renouvellement de la marque H+ pour 50 organismes.

